



REPUBLIQUE DU BENIN



Addendum à

L'Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un prestataire senior chargé du suivi de la passation des marchés par les communautés au profit des bénéficiaires du PRIMA-Bénin dans les corridors de Bohicon, Dogbo et Glazoué.

AOÛT 2025



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

-----0000000-----
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)

-----0000000-----
PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL AU BÉNIN (ProCaR)

-----0000000-----
PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION DES MARCHES AGRICOLES (PRIMA-Bénin)

-----0000000-----
05 BP : 504 COTONOU Tél : (229) 01 21 35 22 61,01 61 65 62 28 FAX : (229) 01 21 35 22 89, E-mail : procarbenin@gmail.com ; procar@procarbenin.org

Godomey, le ... 08 AOÛT 2025

N° 713.../2025/ProCaR/PRIMA/C/RAF/Ch-PRIMA/ROP/RPM

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un prestataire senior chargé du suivi de la passation des marchés par les communautés au profit des bénéficiaires du PRIMA-Bénin dans les corridors de Bohicon, Dogbo et Glazoué.

Messieurs/Mesdames,

Il est porté à la connaissance des potentiels soumissionnaires du marché cité en objet que la mention :

- **Profil exigé** : être titulaire d'un diplôme de niveau Master (BAC+5) minimum en Gestion des marchés publics ; disposer d'au moins six (06) années d'expériences générales en passation des marchés publics à partir de sa première expérience dans les marchés publics ; avoir réalisé au moins quatre (04) missions similaires et avoir exercé pendant au moins deux (02) ans comme spécialiste passation des marchés dans un projet financé par les bailleurs internationaux est revue ainsi qu'elle suit : **être titulaire d'un diplôme de niveau Master (BAC+5) minimum en Gestion des marchés publics ; disposer d'au moins six (06) années d'expériences générales en passation des marchés publics à partir de sa première expérience dans les marchés publics; avoir réalisé au moins quatre (04) missions similaires ou avoir exercé en tant que spécialiste en passation des marchés pendant quatre (04) ans;**
- « les expériences attestées par des cabinets ou structures privées ne seront pas pris en compte » prévue dans l'appel à manifestation d'intérêt N°695/2025/ProCaR/PRIMA/C/RAF/Ch-PRIMA/ROP/RPM publié le 29 juillet 2025 est supprimée.

La date de soumission des manifestations d'intérêt préalablement prévue pour le lundi 11 août 2025 est reportée au jeudi 14 août 2025 à 10h 00.

Les critères de sélection en annexe à l'AMI publié revus se présentent comme suit:

critères de sélection

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Être titulaire d'un diplôme de niveau Master (BAC+5) minimum en Gestion des marchés publics - Diplôme conforme : 25 points - Diplôme non conforme : 00 point.	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la première expérience du consultant	[30]	Disposer d'au moins six (06) années d'expériences générales en passation des marchés publics à partir de sa première expérience dans les marchés publics (30 points à raison de 5 points par année d'expérience).	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (<i>Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes</i>)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	Avoir réalisé au moins quatre (04) missions similaires ou avoir exercé en tant que spécialiste en passation des marchés pendant quatre (04) ans (45 points à raison de 1,25 points par année d'expérience ou par mission spécifique pertinente).	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution/ Attestation de travail ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature légalisées des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

NB : en cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions similaires spécifiques sera privilégié. En cas d'égalité de missions spécifiques, le choix sera fait sur l'approche genre. Les expériences (spécifiques et générales) qui ne seront pas prouvées par les attestations de bonne fin légalisées avec à l'appui les copies légalisées des pages de garde et de signature des contrats ne seront pas prises en compte.



Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN
Coordonnateur du ProCaR